

## PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

<b>Date de la convocation : 10 Septembre 2020</b> Date d'affichage: 10 septembre 2020	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 19</b> Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix septembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	<b>Présents :</b> Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Claude GIRARD, Emmanuel FAZILLEAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Julia POUGNARD, Anne Sophie VALLET, Anita CERCLET, Peggy BERNARD, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD,
<b>Secrétaire de séance : Anita CERCLET</b>	<b>Absent et excusés :</b> Teddy VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Emmanuel FAZILLEAU, Pascal GOGUET qui a donné pouvoir à Irène VIGNAUD

La séance est ouverte à 20 heures 45

<b>OBJET :</b>	<b>ASSEMBLEE DELIBERANTE – CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION</b>	<b>D/2020- 054</b>
----------------	--	--------------------

Monsieur Alain CANTEAU, Maire indique que depuis le 31 août 2020, les mesures dérogatoires mises en place dans le cadre de la pandémie concernant le lieu de réunion ont été abrogées et qu'il convient de délibérer sur le choix du lieu des réunions.

Compte tenu que la salle du conseil municipal se situe à l'étage de la Mairie, salle qui ne permet pas de réunir les membres du conseil municipal et d'assurer l'accueil du public dans des conditions satisfaisantes et d'appliquer les règles sanitaires actuelles, Monsieur Alain CANTEAU, Maire propose que les réunions du conseil municipal dans l'attente du retour à la normale aient lieu dans la salle de polyvalente, salle qui permet de respecter les règles sanitaires en vigueur et d'accueillir du public dans de bonnes conditions.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

<b>OBJET :</b>	<b>APPROBATION PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020</b>	
----------------	---	--

Après en avoir pris connaissance, le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2020 est adopté à la majorité (18 pour – 1 abstention).

<b>OBJET :</b>	<b>CONVENTION RELATIVE AUX RISQUES LIES A L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A PROXIMITE DES ECOLES DE FORS</b>	<b>D/2020- 055</b>
----------------	--	--------------------

M. Alain CANTEAU, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que ce dernier avait donné son accord de principe lors de la séance du 30/06/2020 pour prendre contact avec M. Christophe

PASQUIER, gérant de l'EARL PASQUIER qui exploite la parcelle de terre située à proximité des écoles et de la plaine de jeu où est implanté le skate-parc afin de trouver un accord sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur cette parcelle de terre et de fixer le dédommagement qui pourrait être consenti à l'exploitant agricole pour perte de récolte.

M. Alain CANTEAU indique que l'accord suivant a été trouvé avec M. Christophe PASQUIER :

- mise en place d'une bande enherbée de 30 mètres sur la parcelle de terre ZH 153 avec non utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- accord pour une indemnisation annuelle à hauteur de 450 €
- engagement également d'accepter les éventuelles nuisances (jet de ballon,.....) occasionnées par les utilisateurs de la plaine de jeu (skate-parc, city stade) et les écoles.

Afin de finaliser ce projet, M. Alain CANTEAU, Maire présente la convention qui serait passée avec l'EARL PASQUIER, pour une durée de 3 ans à compter du 29/09/2020, convention qui a reçu l'aval de l'Association des Maires des DEUX SEVRES.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet présenté par M. CANTEAU Alain, Maire.
- **FIXE** le montant de l'indemnité annuelle à 450 €.
- **ACCEPTÉ** la convention proposée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec L'EARL PASQUIER, représenté par M. Christophe PASQUIER.

#### **CONVENTION RELATIVE AUX RISQUES LIES A L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L 253-1, L253-7-1  
VU le code la santé publique,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ ,

#### **ENTRE**

LA COMMUNE DE FORS représentée par son Maire Alain CANTEAU  
D'une part

#### **ET**

L'EARL PASQUIER 20 rue des écoles à FORS représenté par Christophe PASQUIER, gérant  
D'autre part,

#### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : les deux parties, consciente de la difficulté que représente l'exploitation de terres agricoles sur un terrain mitoyen à l'école, entendent limiter au maximum les risques potentiels que pourrait subir la communauté éducative du fait des méthodes de cultures utilisant des produits phytopharmaceutiques. Cette initiative qui s'appuie sur des principes de précautions et de prévention doit permettre de préserver la santé de tous sans pour autant léser financièrement l'exploitation agricole.

**ARTICLE 2** : L'EARL PASQUIER s'engage, sur la parcelle référencée au plan cadastral n° 153 située chemin du moulin à FORS 79230, à mettre en place une zone enherbée qui exclura toute utilisation de produits phytopharmaceutiques sur une largeur de 30 mètres (comme indiqué sur le plan qui figure en annexe). Elle s'engage également à accepter les éventuelles nuisances (jet de ballon et autres) occasionnés par les utilisateurs de la plaine de jeu (skate parc, city stade) et des écoles. La zone sera délimitée par des piquets bois ;

**ARTICLE 3** : En contrepartie la commune de FORS, qui aura la charge de maintenir la séparation grillagée existante en état, s'engage à verser à l'EARL PASQUIER une indemnisation annuelle de 450 € représentative de sa perte d'exploitation et des efforts consentis en vue de préserver la santé des enfants.

**ARTICLE 4** : la Commune de FORS s'engage à verser cette indemnité chaque année à terme échu le 29 septembre

**ARTICLE 5** : la présente convention est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties moyennant un préavis de 3 mois adressé par simple lettre.

**ARTICLE 6** : En cas de non-respect de l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques sur la bande des 30 mètres, la convention sera résiliée de plein droit après contrôle de la police de l'environnement

**ARTICLE 7** : Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à la médiation du conciliateur de justice et en dernier ressort sera de la compétence du Tribunal Judiciaire de NIORT

Fait à FORS en double exemplaire,  
Le

EARL PASQUIER,

Le Maire de FORS

<b>OBJET :</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – DEBERNAGE DES CHEMINS - DEVIS</b>	<b>D/2020- 056</b>
----------------	---	--------------------

Sur proposition de la commission « aménagement » qui souhaite relancer les travaux de voirie sur la commune et notamment du débernage sur les chemins ruraux avant la fin 2020.

Le Conseil Municipal après étude des différents devis par la Commission aménagement à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise ROCHE TP pour un montant TTC de 26 781.06 € pour des travaux de débernage sur les chemins suivants : champ chardon, fief bréchoux, fief chalot, les puits meunier, les caillettes)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

La dépense sera imputée à l'article 615231

<b>OBJET :</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ROUTE DE LA PRAIRIE – DEVIS - DEMANDE DE SUBVENTION</b>	<b>D/2020- 057</b>
----------------	---	--------------------

Suite à la réunion de la commission « aménagement » dans le cadre d'un programme de travaux de voirie, il est proposé de réaliser avant la fin de l'année des travaux d'aménagement de trottoirs route de la Prairie à FORS ; la Commission a étudié plusieurs devis.

M. Alain CANTEAU, Maire indique que ces travaux pourraient être financés par le CD79 dans le cadre de son plan de relance 2020.

Le Conseil Municipal après étude des différents devis par la Commission aménagement à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise ROCHE TP pour un montant TTC de 15 514.80 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- **VALIDE** le plan de financement comme indiqué ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
- Aménagement de trottoirs route de la prairie		CD 79 – PLAN DE RELANCE	5 000.00
Montant HT	<b>12 929.00</b>	AUTOFINANCEMENT	7 929.00
TVA	2 585.80	TOTAL	<b>12 929.00</b>
TOTAL TTC	15 514.80		

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental 79 dans le cadre du plan de relance 2020.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2152 – opération 214 – travaux de voirie.

<b>OBJET :</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LOTISSEMENT DU NOMBREUIL - DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	<b>D/2020- 058</b>
----------------	--	--------------------

Suite à la réunion de la commission « aménagement » dans le cadre d'un programme de travaux de voirie, il est proposé de réaliser avant la fin de l'année des travaux d'aménagement de trottoirs lotissement du nombreuil à FORS, la Commission a étudié plusieurs devis.

M. Alain CANTEAU, Maire indique qu'une partie de ces travaux pourrait être financé par le CD79 dans le cadre de son plan de relance 2020, notamment le devis n° 766 d'un montant HT de 11 150.00 €

Le Conseil Municipal après étude des différents devis par la Commission aménagement à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis présenté par l'entreprise ROCHE TP comme indiqué ci-dessous
  - Devis n° 766 pour un montant TTC de 13 380.00 €
  - Devis n° 784 pour un montant TTC de 13 983.60 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
- **VALIDE** le plan de financement comme indiqué ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
- Aménagement des trottoirs lotissement du nombreuil Devis 766		CD 79 – Plan de relance	5 000.00
Montant HT	<b>11 150.00</b>	AUTOFINANCEMENT	6 150.00
TVA	2 230.00	TOTAL	<b>11 150.00</b>
TOTAL TTC	13 380.00		

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental 79 dans le cadre du plan de relance 2020

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2152 – opération 214 – travaux de voirie.

<b>OBJET :</b>	<b>MISES AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 4 – DEVIS SEOLIS</b>	<b>D/2020- 059</b>
----------------	---	--------------------

M. Alain CANTEAU, Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a engagé avec le SIEDS depuis 2018 un plan pluriannuel de mises aux normes de l'éclairage public avec le

remplacement des lampes fluorescentes (vapeur de mercure), ce plan pluriannuel avait été phasé à l'époque en 5 tranches, à ce jour les tranches 1 – 2 – 3 – 5 ont été réalisés.

Le SIEDS nous propose de réaliser la 4<sup>ème</sup> tranche qui se décompose comme suit :

- route de Niort : 9 points lumineux
- rue des Ecoles : 12 points lumineux
- lotissement route de la Blotière : 14 points lumineux

et pour ce faire nous présente un devis de 32 668.93 € ttc.

Il est précisé que le SIEDS participe par subvention à hauteur de 50 % sur la fourniture de lanterne.

Après avis de la commission « aménagement » le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de réaliser la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant TTC de **32 668.93 €** dont 21 101.50 € HT pour la fourniture des lampes
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter auprès du SIEDS la subvention pour la fourniture des points lumineux à hauteur de 50 % soit 10 550.75 €.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2315 - opération 256 –Eclairage public mises aux normes

<b>OBJET :</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU MOULIN - ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE – DEMANDE SUBVENTION PACT – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS</b>	<b>D/2020- 060</b>
----------------	---	--------------------

Monsieur Alain CANTEAU, Maire indique que par décision du 30 juin dernier le conseil a validé dans le cadre des travaux du renforcement électrique basse tension, les travaux d'enfouissement du réseau électrique chemin du Moulin et la pose de l'éclairage public, travaux d'un montant HT de 4 770.32 € pour lesquels une demande de subvention a été déposée auprès du PACT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS.

Monsieur Alain CANTEAU, Maire indique que GEREDIS vient de nous adresser le devis d'enfouissement du réseau de télécommunication qui avait été omis lors du projet. Le devis présenté s'élève à la somme HT de 4 610.57 €. Il précise qu'après contact avec la communauté d'agglomération, ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du HT.

Après étude du devis par la commission « aménagement » le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis présenté par GEREDIS pour un montant HT de 4 610.57 €
- **VALIDE** le plan de financement indiqué ci-dessous incluant l'ensemble des travaux :

DEPENSES		RECETTES	
devis séolis pour éclairage public HT	4 770.32	PACT – CAN	4 690.44
Devis GEREDIS enfouissement réseau orange HT	4 610.57	AUTOFINANCEMENT	4 690.45
		TOTAL	<b>9 380.89</b>
Montant HT	<b>9 380.89</b>		
TVA	1 876.22		
TOTAL TTC	<b>11 701.11</b>		

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

<b>OBJET :</b>	<b>BÂTIMENT LA FORGE - ISOLATION EXTERIEURE – DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	<b>D/2020- 061</b>
----------------	---	--------------------

Monsieur Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des mesures liées à la pandémie notamment dans les bars restaurants où la distanciation doit être respectée, les exploitants du bar LA FORGE propriété de la commune vont être pénalisés et qu'avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver ils ne pourront plus exploiter la partie du préau ouvert qui jouxte le bar.

Il précise qu'afin de ne pas pénaliser cette entreprise et d'avoir une surface d'utilisation optimum, il est proposé d'isoler le préau avec un store enrouleur, équipement qui n'est pas soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, il indique également que ce dossier pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental 79 dans le cadre du plan de relance à hauteur de 50 % du HT.

Sur proposition de la Commission « aménagement » après étude de 2 devis pour la fourniture et pose de store enrouleur de type Zyprtrak, le Conseil Municipal à la majorité : 16 pour 3 abstentions:

- **ACCEPTE** le projet d'isolation extérieur du préau de la FORGE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise SOROSTOR de SAINT CHRISTOPHE (17) mieux disant pour un montant de 6 942.00 € TTC.
- **VALIDE** le plan de financement comme indiqué ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
- fourniture et pose de stores extérieurs bâtiment LA FORGE		CD 79 – Plan de Relance	2 892.50
		AUTOFINANCEMENT	2 892.50
		TOTAL	<b>5 785.00</b>
Montant HT	<b>5 785.00</b>		
TVA	1 157.00		
TOTAL TTC	6 942.00		

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental 79 dans le cadre du plan de relance 2020.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2132 – opération 208 – Réparation aménagement bâtiments communaux

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN CONSORTS POIRAULT**

**D/2020- 062**

Monsieur Alain CANTEAU, Maire rappelle que le conseil municipal l'avait mandaté pour négocier l'acquisition d'un terrain situé route de la Chauvinière à FORS référence cadastrale ZE 08 d'une superficie de 95 a 40 ca, terrain pour lequel la commune étudie la possibilité de réaliser un lotissement à usage d'habitation.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 08/09/2020 un courrier de M. Jean Claude POIRAULT propriétaire en indivision avec ses sœurs qui fait une offre du terrain à 77 000 €.

Le Conseil Municipal jugeant la proposition de M. POIRAULT Jean Claude acceptable, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle ZE 08 d'une superficie de 95 A 40 CA située route de la chauvinière pour un montant de 77 000 €.
- **VALIDE** la prise en charge des frais d'actes notariés par la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

**OBJET : BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**D/2020- 063**

Madame Béatrice BARBOT, Adjointe en charge des finances indique aux membres du conseil municipal que suite au vote du budget primitif 2020, des erreurs d'imputation ont été constatées en recette d'investissement et que suite à l'acceptation des différents devis et achat de terrain validés lors de la réunion du conseil municipal il y a lieu de procéder à des ajustements de crédit pour les devis validés et d'ouvrir des crédits pour l'acquisition du terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative n° 1 comme indiquée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
N° OPERATION - LIBELLE	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
214 - TRAVAUX DE VOIRIE	21	2152	Installation de voirie	30 000	13 000
225 - ACHAT ET REPARATIONS DE MATERIEL	21	21571	Matériel roulant	20 000	-16 000
	21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000	-5 000
256 - ECLAIRAGE PUBLIC MISES AUX NORMES	23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	66 300	8 000
264 - ACHAT TERRAIN POIRAULT	21	2111	Terrains nus	0	90 000
				<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>90 000</b>
RECETTES					
LIBELLE OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	BP 2020	DM N° 1
OPERATIONS NON INDIVIDUALISES	13	1311	État et établissements nationaux	83 839	-83 839
		1313	Départements	30 253	-30 253
		13158	Autres groupements	52 000	-52 000
		1323	Départements		30 253
		13251	GFP de rattachement		52 000
		1341	DETR		83 839
OPERATIONS FINANCIERES	16	1641	Emprunts en euros	161 050	90 000
				<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>90 000</b>

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2020**

**D/2020- 064**

M. Alain CANTEAU, Maire indique que dans le cadre des mesures budgétaires liées à la crise sanitaire avant le vote du budget 2020, la Commune a versé à la date du 15 avril 2020 aux associations locales la subvention 2020 sur la même base que 2019, il précise que le conseil municipal doit délibérer.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité considérant que le versement effectué est conforme aux critères établis par l'ancienne municipalité, **VALIDE** l'attribution des subventions comme indiquée ci-dessous et **MANDATE** la commission Vie Associative pour redéfinir les critères d'attributions pour 2021 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
A PETIT PAS	80 €
ACCA	90 €
APE	425 €
CLUB DE L'AGE D'OR	190 €
COMITE DE JUMELAGE	245 €
FORS EN LIVE	350 €
LE PTITCLUB	240 €
LES PES TANQUES	210 €
OSC FORS	295 €
S E P	425 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 à l'article 6574

<b>OBJET :</b>	<b>SUBVENTION 2020 – DEMANDE ASSOCIATION FORS COMEDIE</b>	<b>D/2020- 065</b>
----------------	---	--------------------

M. Alain CANTEAU, Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association FORS COMEDIE, association qui n'avait pas sollicité de subvention en 2019, après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser à l'association FORS COMEDIE une subvention de 105 € au titre de l'année 2020.

La dépense sera imputée à l'article 6574 « subvention »

<b>OBJET :</b>	<b>LICENCE IV – MISE A DISPOSITION BAR RESTAURANT LA FORGE</b>	<b>D/2020- 066</b>
----------------	--	--------------------

M. Alain CANTEAU Maire indique aux membres du conseil municipal que la Commune de FORS est propriétaire d'une licence IV depuis 2015 et que cette dernière si elle n'est pas exploitée avant le 17 novembre 2020 deviendra caduque.

Il indique qu'il a rencontré les gérants du bar restaurant LA FORGE et que ces derniers seraient prêts à reprendre l'exploitation de cette licence IV moyennant un loyer abordable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DE FIXER** le loyer annuel pour la mise à disposition de la licence IV à 960 € soit 80 € mensuel.  
 - **DE METTRE** à disposition par convention la licence IV aux gérants de la FORGE dès qu'ils répondront aux obligations réglementaires pour pouvoir l'exploiter.



M. Fabrice BRAULT, Adjoint en charge de l'aménagement indique que suite au projet d'implantation d'un city stade à proximité du skate parc et des écoles, il a rencontré 3 entreprises spécialisées dans l'implantation de city stade, entreprises qui ont fait des propositions de city stade en bois, en lames composites et un dernier en métal.

Il précise que ce projet pourrait bénéficier de subvention à hauteur de 80 % (subventions ETAT – DETR 30 % et PACT AGGLO 50 %) à condition de déposer les dossiers très rapidement.

M. Fabrice BRAULT indique que les projets ont été présentés lors de la commission « aménagements » et que le choix se porterait sur un city stade soit en lame composite soit en métal, il indique que le projet se situant dans le périmètre des bâtiments de France, une demande d'avis préalable sera soumise à l'ABF sur les 2 choix retenus par la commission.

Dès que nous aurons reçu l'avis de l'architecte des bâtiments de France, le dossier final sera présenté en conseil municipal pour validation.

M. Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche citoyenne, la Commission « vie démocratique » a travaillé en lien avec l'école de FORS sur la mise en place d'un conseil des jeunes.

Mme Anne Sophie VALLET qui suit le dossier pour la commission présente le projet.

Les principaux objectifs du Conseil des Jeunes seraient :

- ✓ D'INITIER les jeunes aux actes citoyens, au civisme et à la démocratie.
- ✓ D'IMPLIQUER les jeunes dans la vie de la commune en leur permettant de réfléchir ensemble, proposer et mettre en place des projets concrets et adaptés à la vie de la commune tout en tenant compte d'un budget.
- ✓ DE FAVORISER le dialogue et l'écoute auprès des jeunes et leur permettre de s'exprimer et de développer des échanges intergénérationnels.
- ✓ DE RENDRE les jeunes actifs pour leur commune en leur permettant de transmettre la parole des autres enfants et tenir compte de celle-ci.
- ✓ DE FAVORISER l'apprentissage de la vie en société.
- ✓ DE FAVORISER la réflexion et l'échange avec le Conseil Municipal.

Le Conseil des Jeunes serait initié dans le but d'une démarche citoyenne en lien avec l'école et permettrait la transmission d'une pédagogie en :

- ✓ Lien et partenariat avec les enseignantes de CM1 et CM2
- ✓ Savoir écouter, respecter la parole et les choix de l'autre.
- ✓ Développer la solidarité et les intérêts généraux.
- ✓ Transmettre la parole des électeurs et être responsable
- ✓ Accompagner les enfants dans la réflexion et l'élaboration des projets communs : commission communication, commission aménagement, commission animation.

- ✓ Impliquer les enfants dans les projets de la commune en participant occasionnellement au Conseil Municipal : pour présenter un projet et le soumettre au vote.
- ✓ Elaborer ensemble une charte des jeunes concernant le rythme des rencontres, les commissions, les droits et obligations des jeunes.

Mme Anne Sophie VALLET présente une proposition des règles de fonctionnement du conseil municipal des jeunes et de la mise en place qui serait les suivantes :

#### **La campagne**

Les jeunes intéressés devront faire campagne et mettre en avant une profession de foi au sein de leur école et des différentes classes.

Les enseignants accompagneront les enfants dans leurs démarches. Lien avec l'enseignement civique.

#### **L'élection**

L'élection aura lieu pendant la semaine de la démocratie, du 5 au 9 octobre.

Elle aura lieu à la mairie ou dans une salle communale.

Tous les élèves de l'école élémentaire pourront aller voter.

Chaque année 4 nouveaux conseillers de CM1 seront élus.

#### **Le mandat**

La durée du mandat est de 2 ans.

Ils sont au nombre de 8 représentants à l'exception de l'année 2021-2022 qui peut compter jusqu'à 12 membres. 4 CM1 et 4 CM2.

Parité garçons/filles.

#### **La mise en place du CMJ**

Le CMJ pourra être mis en place durant la semaine 42 et la première réunion plénière pourra avoir lieu début novembre.

Afin d'assurer un équilibre et développer l'équité, chaque conseiller aura la même place et le même rôle au sein du Conseil Municipal des Jeunes.

Durant la mise en place du CMJ, la charte pourra être élaborée afin de permettre une organisation commune.

#### **Le budget**

Le Conseil Municipal votera un budget en fonction des propositions de projet du Conseil Municipal des Jeunes afin de réaliser des actions d'intérêt communal.

#### **L'assemblée Plénière**

- 3 séances plénières pourront être programmées (novembre, mars et juin)
- Le maire ainsi qu'un conseiller municipal assisteront à ces séances.
- Un secrétaire sera désigné.
- Le CMJ se réunira dans la salle du conseil de la mairie.

#### **Les commissions / groupes de projets**

Des commissions pourront être mises en place lors du premier conseil : Animation, Communication, Aménagement.

Les jeunes se regrouperont deux fois par trimestre pour réfléchir, élaborer et apprendre à argumenter leurs projets.

Après en avoir délibéré sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à donner suite à cette décision et à signer tout document se rapportant à cette décision.

**OBJET : CREATION D'UN CONSEIL DES SAGES**

**D/2020- 069**

M. Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche citoyenne, le CGCT, et notamment son article L 2143-2 permet la création de comité consultatif et que la commission « vide démocratique » a travaillé sur la mise en place d'un conseil des sages en parallèle avec la mise en place d'un conseil des jeunes.

Mme Peggy BERNARD qui suit le dossier pour la commission présente le projet :

Le conseil des sages serait une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux citoyens âgés de 55 ans et plus, qui pourront conseiller le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressant notre commune, de sa propre initiative ou sur demande du Maire.

Les membres du conseil des sages devront mener une réflexion collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général.

Toute personne âgée de plus de 55 ans, dégagée de tout engagement professionnel, et disposée à accorder du temps à la réflexion collective pour déposer sa candidature

Une fois la mise en place de cette instance formellement décidée par le Conseil municipal, un appel à candidature sera lancé auprès de la population, selon des modalités qui seront précisées, Cet appel à candidature précisera notamment les éventuelles règles de sélection des candidats, de gestion de liste d'attente et le cas échéant de nombre maximal de membres au sein du Conseil des Sages.

Après cet appel à candidature, la composition du Conseil des Sages sera soumise à une délibération du Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Les conseillers « Sages » seront tenus à la discrétion sur les sujets relevant de leurs travaux. Un règlement intérieur sera établi en conformité avec les valeurs de la Charte de la FVCS (Fédération française des Villes et Conseils des Sages).

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un Conseil des Sages
- **DÉCIDE** d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages, en bénéficiant pour cette année 2020 d'une adhésion gratuite
- **AUTORISE** le Maire à donner suite à cette décision, et en particulier mettre en œuvre un appel à candidatures, et signer tout document se rapportant à cette décision.

**RENTREE SCOLAIRE :**

**Nelly ROUAUD**, Adjointe en charge des affaires scolaires fait le point sur la rentrée scolaire 2020/2021, 162 enfants répartis en 7 classes fréquentent l'école de FORS (19 petite section – 23 moyenne et grande section – 23 grande section et CP – 24 CP et CE1 – 24 CE1 et CE2 – 24 CE2 et CM 1 – 25 CM2.

- l'entrée se fait à 8 h 40 par différents endroits pour limiter les regroupements, en maternelle 1 seul parent peut accompagner l'enfant jusque dans la classe.

- la sortie 15 h 35 pour ceux qui ne vont pas aux TAP

- TAP – démarrage des activités le 14 septembre, planning fait entre chaque période de vacances en faisant en sorte dans la mesure du possible que tous les enfants aient une initiation à une activité proposée (handball, roller, poterie....)

- RESTAURATION : Mise en place de 2 services, menu visé par une diététicienne afin de respecter le plan alimentaire.

- GARDERIE : 40 à 45 enfants fréquentent la garderie, mise en place d'un goûter, inscription par mail pour la gestion du goûter.

La classe de MS/GS a été fermée le lundi 14 pour la semaine, un enfant ayant été testé positif au COVID.

**DOSSIER EN COURS :**

**Alain CANTEAU**, Maire informe le conseil municipal des démarches en cours actuellement :

- Revitalisation du centre bourg avec implantation d'un commerce : rencontre avec la CAN pour présenter le projet, lettre d'intention de répondre à l'appel à projet pour bénéficier des fonds européens sur ce dossier, lancement d'une pré étude pour avoir un pré chiffrage du projet.

- Terrain centre bourg : rencontre avec Mme BARREAU propriétaire du terrain situé derrière les ateliers municipaux (environ 1 ha) qui serait mis à la vente, il pourrait accueillir un projet d'habitat de 2 logements en colocation pour personnes âgées (8 personnes par logement) et bénéficier des services de proximité, médecin, cabinet infirmier, ect.

- recrutement de M. Guy LAIDET actuellement contractuel donnant entière satisfaction au 01/10/2020.

**Fabrice BRAULT**, adjoint en charge des bâtiments fait le point sur les dossiers suivants :

- Salle de spectacle : rencontre avec M. BILLEAU (AZ ARCHITECTE) qui va reprendre le dossier et réfléchir sur l'aménagement de places de parking sur le terrain jouxtant la salle.

- trame bleue – dossier des Mares : rencontre avec M. Nicolas COTREL sur le projet des mares, devis sollicité pour la restauration de 2 mares existantes et la création de 2 nouvelles.

**Béatrice BARBOT**, adjointe en charge des finances fait le point sur les dossiers en cours :

- dénonciation du contrat d'assurance avec la SMACL au 31/12/2020, renégociation auprès de différents assureurs du contrat.

- négociation en cours pour le contrat de téléphonie afin d'optimiser le contrat et de n'avoir à terme qu'un seul opérateur contre 3 actuellement (Orange, Bouygues, SFR).

**Pascal AMICEL**, Adjoint en charge de la communication et des associations fait le point sur les dossiers en cours :

- reprise des activités par les associations forsitaines avec les contraintes liées à la pandémie
- lancement du téléthon « #trop fort » le 26/09/2020 à FORS avec volonté d'implication des associations locales
- réunion de la commission communication pour la préparation du prochain bulletin municipal : 32 pages, maintien des tarifs pour les annonceurs, projet de parution d'un document d'information en 4 pages A3, réflexion sur le nom à donner à cette parution.

<b>OBJET :</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
----------------	---------------------------	--

⇒ Emilie YONNET-THORIN fait un point sur la fête des abeilles, qui a eu lieu le 6/09/2020, environ 100 visiteurs, 5 ateliers, une récolte moyenne cette année, remerciements à la municipalité pour l'aide apportée, un constat : peu de bénévoles; 2021 sera l'année des 10 ans du rucher, il y a donc réflexion à avoir sur cet anniversaire.

⇒ Fabrice BRAULT donne des informations sur le radar pédagogique installé récemment route des Sanguinières et à l'école, une vitesse excessive récurrente route des Sanguinières. Une réflexion sera à engager pour étudier les différentes possibilités pour réduire la vitesse sur ce secteur. Rue des Ecoles 85 % des véhicules circulent en dessous de 50 km/heure avec une moyenne de 340 véhicules/jour.

⇒ Michel BENOIST demande si des travaux sont programmés pour remplacer la bâche incendie route des Sanguinières, Alain CANTEAU président de SCPC compétent en la matière indique que des travaux sont programmés pour 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.**

<b>OBJET :</b>	<b>¼ D'HEURE CITOYEN</b>	
----------------	--------------------------	--

La parole est donnée au public présent :

⇒ M. HAYS demande quels sont les travaux de voirie envisagés sur la route de la Prairie et où en est le dossier sur le balisage des sentiers de randonnée : sur les travaux de voirie il s'agit de créer des avaloirs pour les eaux de pluie, reprofilage des trottoirs avec exécution d'un bicouche pré gravillonné, pour le balisage des sentiers FORS PASSION a prévu le balisage et l'inauguration courant octobre 2020.

⇒ M. RABILLER pose des questions sur les mises aux normes de l'éclairage public et la possibilité de mettre de l'éclairage solaire, il lui est répondu que cette solution ne peut être envisagée que dans le cas où il n'y a pas de réseau électrique à proximité.

⇒ Mme BERGER demande si des travaux de voirie sont prévus route des Sanguinières à l'entrée de FORS où il n'y a pas de trottoirs actuellement, le conseil prend acte de cette demande.

## Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 SEPTEMBRE 2020

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
<b>D-2020-054 -1</b>	5-2	Fonctionnement des assemblés	<b>ASSEMBLEE DELIBERANTE – CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION</b>	1
<b>D-2020-055-1</b>	8-8	environnement	<b>CONVENTION RELATIVE AUX RISQUES LIES A L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A PROXIMITE DES ECOLES DE FORS</b>	1-2
<b>D-2020-056-1</b>	1-1	Marchés publics	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – DEBERNAGE DES CHEMINS - DEVIS</b>	3
<b>D-2020-057</b>	1-1	Marchés publics	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ROUTE DE LA PRAIRIE – DEVIS - DEMANDE DE SUBVENTION</b>	3 -4
<b>D-2020-058</b>	1-1	Marchés publics	<b>TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LOTISSEMENT DU NOMBREUIL - DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	4
<b>D-2020-059</b>	1-1	Marchés publics	<b>MISES AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 4 – DEVIS SEOLIS</b>	4 -5
<b>D-2020-060</b>	1-1	Marchés publics	<b>ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU MOULIN - ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE – DEMANDE SUBVENTION PACT – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS</b>	5 – 6
<b>D-2020-061</b>	1-1	Marchés publics	<b>BÂTIMENT LA FORGE - ISOLATION EXTERIEURE – DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	6
<b>D-2020-062</b>	3-1	Acquisitions	<b>ACQUISITION TERRAIN CONSORTS POIRAUT</b>	7
<b>D-2020-063</b>	7-1	Décisions budgétaires	<b>BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>	7
<b>D-2020-064</b>	7-5	Subventions	<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2020</b>	7 – 8
<b>D-2020-065</b>	7-5	subventions	<b>SUBVENTION 2020 – DEMANDE ASSOCIATION FORS COMEDIE</b>	8
<b>D-2020-066</b>	3-3	locations	<b>LICENCE IV – MISE A DISPOSITION BAR RESTAURANT LA FORGE</b>	8
<b>D-2020-067</b>	8 -4	Aménagement du territoire	<b>PROJET DE CREATION D'UN CITY STADE</b>	9
<b>D-2020-068</b>	5 - 2	Fonctionnement des assemblés	<b>CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES</b>	9 - 11
<b>D-2020-069</b>	5 - 2	Fonctionnement des assemblés	<b>CREATION D'UN CONSEIL DES SAGES</b>	11

**Emargements des membres du conseil municipal du 17 SEPTEMBRE 2020**

<b>Alain CANTEAU, maire</b>	
<b>Pascal AMICEL, adjoint</b>	<b>Béatrice BARBOT, adjointe</b>
<b>Fabrice BRAULT, adjoint</b>	<b>Nelly ROUAUD, adjointe</b>
<b>Stéphanie BOUROLLEAU</b>	<b>Jean-Claude COULON</b>
<b>Anita CERCLET</b>	<b>Emmanuel FAZILLEAU</b>
<b>Julia POUGNARD</b>	<b>Claude GIRARD</b>
<b>Anne-Sophie VALLET</b>	<b>Hervé SABOURIN</b>
<b>Émilie YONNET-THORIN</b>	<b>Teddy VRIGNAUD</b>
<b>Peggy BERNARD</b>	<b>Michel BENOIST</b>
<b>Irène VIGNAUD</b>	<b>Pascal GOGUET</b>